



La segmentation est une technique que nous utilisons pour déterminer le profil de risque du client.

Cette technique se base sur des critères qui sont le résultat d'études statistiques faisant le lien entre le nombre et /ou la gravité des sinistres et les caractéristiques présentées par une personne et/ou un bien.

Un profil de risque est ainsi établi pour chaque personne et/ou bien à assurer. Nous nous basons ensuite sur ce profil pour refuser ou accepter un dossier mais aussi pour en fixer la prime et les conditions d'assurance.

Dans un souci de transparence vis-à-vis des consommateurs*, nous publions les critères de segmentation que nous utilisons pour les contrats suivants :

P&V Assurance Hospitalisation

Afin de nous permettre de déterminer quel type de contrat nous pouvons vous offrir, nous utilisons les critères suivants :

Etat de santé

Votre état de santé actuel donne une indication sur les frais médicaux auxquels, après la signature de la police d'assurance, nous pouvons nous attendre pour le futur.

Ceci peut, pour cette raison, avoir une influence sur les types de polices d'assurance que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur les conditions de couverture et la hauteur de la prime.

Age

La probabilité de frais médicaux importants augmente au fur et à mesure que croît votre âge. Pour cette raison votre âge peut, au moment où vous souhaitez souscrire le contrat d'assurance (« l'âge d'entrée »), avoir un impact sur les types de polices d'assurance que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur les conditions de couverture et la hauteur de la prime.

Domicile

Les frais facturés par les hôpitaux varient très fortement dans notre pays d'un hôpital à l'autre. Pour une intervention déterminée, dans une région déterminée, les frais peuvent être un multiple des frais pour la même intervention dans une autre région.

L'immense majorité des patients choisit une hospitalisation dans un hôpital proche de son domicile. Pour cette raison votre domicile peut avoir un impact sur les types de polices d'assurance que nous pouvons vous offrir, ainsi que sur les conditions de couverture et la hauteur de la prime.

En pratique, afin de souscrire un contrat, vous devez répondre à une série de questions. Celles-ci sont rassemblées dans deux documents : la proposition

d'assurance et le questionnaire de santé. C'est sur la base de vos réponses que nous pourrions fixer les conditions d'assurance et la prime.

Pour éviter toute mauvaise surprise, il vous suffit de répondre correctement et complètement aux différentes questions. Si des changements se produisent en cours de contrat, excepté s'il s'agit de votre état de santé, nous vous demandons aussi de nous les signaler le plus rapidement possible.

*** Un consommateur est une personne physique qui achète de l'assurance à des fins privées.**